

Lignes directrices relatives à la santé et à la sécurité



Lignes directrices relatives à la santé

L'élève compétent en littératie avec les TIC (LTIC) :

Santé physique

- reconnait les problèmes de santé possibles et prend les mesures nécessaires pour prévenir les blessures liées à l'utilisation des technologies
(par exemple, tient compte des facteurs ergonomiques, du temps passé devant l'écran, de l'inactivité physique, des habitudes de sommeil, de la fatigue oculaire, des éléments de distraction et des microtraumatismes répétés)

Santé sociale et affective

- établit un juste équilibre entre le temps passé seul à utiliser la technologie, le temps passé à interagir avec des membres de sa famille et ses amis et le temps consacré à son bien-être personnel
(par exemple, établit un équilibre entre le temps passé devant l'écran et le temps consacré à des relations personnelles, à faire de l'activité physique et à répondre à ses besoins nutritionnels)
- prend en considération les effets éventuels sur les autres et sur lui-même de la visualisation et du partage de contenu numérique
(par exemple, tient compte de la nature et de l'objet des photographies, des vidéos et des publications)
- cherche de l'aide pour lui-même et pour autrui lorsqu'il fait face à une situation de conflit, d'intimidation ou de violence en ligne
(par exemple, acquiert des compétences pour résoudre les conflits, sait à qui parler et où trouver de l'aide)
- avise les autorités compétentes en cas de menaces potentielles

Lignes directrices relatives à la sécurité

Gestion des informations sur l'identité

- comprend que les informations personnelles partagées en ligne sont publiques et permanentes et qu'elles ont une incidence sur la façon dont il est perçu par les autres
(par exemple, pense à protéger son identité et celle des autres lorsqu'il publie des photos)
- se comporte de manière respectueuse dans ses interactions avec les autres en ligne
(par exemple, utilise un langage et un comportement respectueux, respecte la réputation d'autrui)

Gestion de la vie privée

- respecte la vie privée des autres et la sienne lorsqu'il partage des renseignements personnels en ligne
(par exemple, est conscient des risques associés au vol d'identité)
- avertit les autorités compétentes en cas de menaces potentielles pour sa vie privée ou celle des autres
- lit et prend en considération les conditions d'utilisation avant de se joindre à des réseaux en ligne et de télécharger des données
- tient compte des conséquences du partage de l'information
(par exemple, prend en considération les personnes qui verront l'information, la façon dont cette information pourrait être utilisée et qui en sera le propriétaire)
- protège ses renseignements personnels
(par exemple, utilise des outils de protection de la sécurité et les paramètres de confidentialité, assure une bonne gestion de ses mots de passe)

Comportements à risque

- reconnait les conséquences des distractions causées par l'utilisation de la technologie
(par exemple, reconnaît les risques liés à la transmission de textos en conduisant, les répercussions de l'inattention lorsqu'on s'occupe d'enfants ou d'autres personnes, l'importance de demeurer attentif à son environnement)
- fait preuve d'une pensée critique lorsqu'il communique avec d'autres personnes en ligne
(par exemple, évalue les risques de cyberintimidation, de leurre et de menaces à la sécurité)
- reconnait les conséquences des comportements à risque ou d'une conduite illicite
(par exemple, comprend les conséquences juridiques découlant de l'envoi de messages explicites, de la consultation et de la distribution de pornographie juvénile, du leurre)
- sait où et comment solliciter de l'aide lorsqu'il détecte un risque